

Éducation et Développement de la petite enfance

Rapport annuel
2015–2016

**Éducation et Développement de la petite enfance
Rapport annuel 2015–2016**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-0932-6 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-0902-9 (PDF : édition en français)

ISSN 2368-4763 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2638-478X (PDF : édition en français)

10929 | 2016.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Brian Kenny
Ministre

Des sous-ministres au ministre

L'honorable Brian Kenny
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Gérald Richard
Sous-ministre, Secteur francophone

Monsieur,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



John McLaughlin
Sous-ministre, Secteur anglophone

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Message du sous-ministre	3
Priorités stratégiques	4
Faits saillants	5
Mesures de rendement.	6
Survol des activités du ministère.	21
Aperçu et faits saillants des divisions	23
Renseignements financiers	29
Résumé des activités de recrutement.	30
Résumé des projets de loi et des activités législatives	31
Résumé des activités liées aux langues officielles	32
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	33
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	33
Annexe	34

Message du ministre

Notre gouvernement s'est engagé à voir à ce que les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation de qualité. Nous voulons que les Néo-Brunswickois commencent à apprendre dès la naissance et continuent leur apprentissage la vie durant. Notre province a besoin de citoyens engagés qui sont prêts à contribuer de façon concrète à l'économie et au tissu social du Nouveau-Brunswick.

Il est clair que les gens du Nouveau-Brunswick accordent une grande importance à l'éducation. Nous effectuons des investissements record afin de garantir que notre infrastructure répond aux besoins actuels et futurs de notre système. Nous pourrions ainsi continuer à offrir l'éducation de qualité que la population du Nouveau-Brunswick mérite et s'attend de recevoir.

Le rapport annuel fait état de tous les efforts qui sont déployés jour après jour dans nos écoles, districts et garderies et au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Durant la dernière année, de nombreuses initiatives positives ont été réalisées dans divers domaines, dont la littératie, les mathématiques, les sciences, le français langue seconde, le codage, la technologie, la santé mentale, l'inclusion et l'apprentissage précoce.

Nous nous engageons à intégrer l'excellence dans le système d'apprentissage précoce et d'éducation du Nouveau-Brunswick. Chaque année, nous continuerons de miser sur notre succès et trouverons de nouvelles façons de nous améliorer. Nous sommes toujours déterminés à travailler fort afin de nous assurer d'avoir un système d'apprentissage précoce et d'éducation durable qui servira les générations actuelles et futures de Néo-Brunswickois.

A handwritten signature in black ink that reads "Brian Kenny". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Brian Kenny
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a pour mission d'aider les élèves à développer les aptitudes requises pour l'apprentissage à vie, l'épanouissement personnel et la contribution à une société productive, juste et démocratique. Au cours de l'année 2015–2016, des améliorations ont continué d'être constatées dans plusieurs domaines.

Un domaine d'intervention était l'amélioration des résultats en littératie. À cette fin, un cadre de référence en littératie à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 6e année a été élaboré et des normes de rendement ont été établies en écriture au primaire afin d'améliorer les résultats des élèves en littératie à l'écrit.

L'importance d'avoir les ressources appropriées pour la santé mentale et l'inclusion a été reconnue. Mentionnons, notamment, la mise en œuvre d'un projet en santé mentale positive dans trois districts scolaires et au Ministère; la publication et le lancement d'une ressource pédagogique sur la diversité sexuelle et de genre; l'offre de perfectionnement sur la diversité sexuelle et de genre pour le personnel des écoles; et l'offre de formation en ligne en autisme pour le personnel éducatif.

Le travail s'est poursuivi relativement au projet pilote dans le District scolaire francophone Sud pour déployer un système de gestion formelle dans le but d'harmoniser le rendement du Ministère, des districts et des écoles pour augmenter le rythme des améliorations dans les principaux secteurs d'activité (p. ex. le rendement des élèves, les services de soutien aux élèves, le perfectionnement professionnel, le transport et les installations). Dans le cadre du projet pilote, des formateurs ont été formés pour diriger les projets d'amélioration entrepris dans les écoles et les opérations des districts. Il y a eu mise en œuvre d'un bon nombre de projets d'amélioration qui ont permis d'améliorer les processus administratifs et les résultats des élèves.

Parmi les autres faits saillants, mentionnons l'élaboration du sommaire du « Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick », la révision du Programme provincial d'évaluation des apprentissages; et la mise en œuvre d'un système de gestion formelle au sein de la Direction des programmes d'études et de l'évaluation et de la Direction des services d'appui à l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves.

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'initiatives positives qui se déroulent dans notre système d'apprentissage précoce et d'éducation. Le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires pour faire en sorte que les enfants et les jeunes au Nouveau-Brunswick exploitent leur potentiel.



Gérald Richard
Sous-ministre, Secteur francophone

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance continue de s'associer aux districts, conseils d'éducation de district (CED), enseignantes et enseignants, administrateurs, intervenants des services à la petite enfance, parents, apprenants et collectivités pour s'assurer que les enfants et les jeunes de la province disposent des outils nécessaires pour réussir.

Au cours de la dernière année, l'amélioration globale du système d'apprentissage précoce et d'éducation a été constatée grâce à la réalisation de nombreuses initiatives positives. L'un des plus grands projets a été la coordination de l'élaboration de plans d'éducation de 10 ans, dont un vaste processus d'engagement du public dirigé par les coprésidents, Karen Power et Gino LeBlanc. Le travail s'est poursuivi en ce qui concerne les principaux domaines prioritaires de la littératie, des mathématiques et des sciences. Plusieurs projets pilotes en littératie et en mathématiques, axés sur l'intervention, ont été mis en œuvre pour les élèves faisant la transition vers la 9e année. Des possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes à tous les membres du personnel enseignant dans le domaine de la littératie chez les élèves des Premières Nations. Beaucoup de nouvelles ressources ont été élaborées pour aider les enseignantes et enseignants à incorporer le contenu portant sur les Premières Nations dans leur pratique au quotidien. Le document ressource intitulé *Spotlight on Science Skills* a été fourni aux enseignantes et enseignants de la 3e à la 8e année pour appuyer une amélioration de l'enseignement des compétences scientifiques.

C'était la première année de la mise en œuvre complète du programme de français intensif/post-intensif dans la province pour les classes de la 4e à la 12e année. La mise en œuvre du portfolio de langue seconde pour les élèves de la 9e année a été entreprise. Au moins 10 % du temps d'apprentissage a été alloué à l'enseignement du codage et de la cybersécurité dans le programme d'éducation technologique au niveau intermédiaire (ETI) de la 6e à la 8e année et jusqu'à 30 % du temps d'apprentissage a été alloué au programme d'éducation technologique générale (ETG) de la 9e et de la 10e année.

De nombreuses améliorations ont aussi été apportées à l'apprentissage précoce cette année. Les rapports d'inspection annuelle des garderies agréées ont commencé à être affichés sur le site Web et sont rétroactifs à janvier 2014. Dans le cadre de l'exercice d'équité salariale, qui en est à sa quatrième année, les éducatrices et éducateurs sans formation reconnue ont bénéficié d'une autre augmentation salariale de 0,08 \$ l'heure, portant l'augmentation à 3,07 \$ l'heure à compter du 1er avril 2015. Un financement accru a été affecté dans le cadre du Programme amélioré des travailleurs de soutien pour assurer la participation de 19 autres enfants ayant un handicap et des besoins supplémentaires dont les parents travaillent ou sont en formation.

S'étant engagé à offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire et sain à tous les enfants et les jeunes au Nouveau-Brunswick, le Ministère continue à travailler avec ses partenaires à cette fin.



John McLaughlin
Sous-ministre, Secteur anglophone

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion formelle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion formelle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Pendant l'exercice financier 2015 2016, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mené les activités suivantes pour appuyer les priorités stratégiques :

- ♦ *Mise en œuvre d'un système de gestion formelle au sein de la Direction des programmes d'études et de l'évaluation et de la Direction des services d'appui à l'apprentissage pour mieux répondre aux besoins du personnel enseignant et des élèves.*
- ♦ *Coordination de l'élaboration de plans d'éducation de 10 ans par les coprésidents, Karen Power et Gino LeBlanc, qui a comporté un vaste processus d'engagement du public.*
- ♦ *Offre de possibilités de perfectionnement professionnel en littératie chez les élèves des Premières Nations à tous les enseignantes et enseignants.*
- ♦ *Fourniture du document ressource intitulé Spotlight on Science Skills aux enseignantes et enseignants de la 3e à la 8e année.*
- ♦ *Mise en œuvre complète du programme de français intensif/post-intensif dans la province pour les classes de la 4e à la 12e année.*
- ♦ *Allocation d'au moins 10 % du temps d'apprentissage à l'enseignement du codage et de la cybersécurité dans le programme d'éducation technologique au niveau intermédiaire (ETI) de la 6e à la 8e année et jusqu'à 30 % du temps d'apprentissage au programme d'éducation technologique générale (ETG) de la 9e et de la 10e année.*
- ♦ *Affichage des rapports d'inspection annuelle des garderies agréées sur le site Web du Ministère.*
- ♦ *Élaboration d'un cadre de référence en littératie à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 6e année.*
- ♦ *Établissement de normes de rendement en écriture au primaire afin d'améliorer les résultats des élèves en littératie à l'écrit.*
- ♦ *Publication et lancement d'une ressource pédagogique sur la diversité sexuelle et de genre.*

Mesures de rendement

Plus d'emplois	Mesures
Des élèves prêts pour le postsecondaire	Pourcentage d'élèves ayant réussi l'examen de français de la 11e année et ayant obtenu une note de 70 pour cent ou plus (secteur francophone seulement)
	Pourcentage d'élèves ayant obtenu au moins une note de passage à l'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9e année : Lecture (secteur anglophone seulement)
	Nombre de projets entrepreneuriaux mis en œuvre (secteur francophone seulement)
Responsabilité financière	Mesure
Réduire les dépenses	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées
Le meilleur endroit pour élever une famille	Mesures
Des élèves prêts à contribuer à la société	Pourcentage des répondants de la 12e année étant d'accord ou entièrement d'accord avec l'énoncé disant qu'ils ont confiance en leur avenir (les deux secteurs)
Aider les familles	Perception des élèves en ce qui a trait au milieu scolaire (les deux secteurs)
	Pourcentage de couverture des places en garderie (les deux secteurs)
Gouvernement intelligent	Mesures
Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés	Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie 2)
	Pourcentage d'évaluations du rendement des employés effectuées en 2015

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Des élèves prêts pour le postsecondaire.

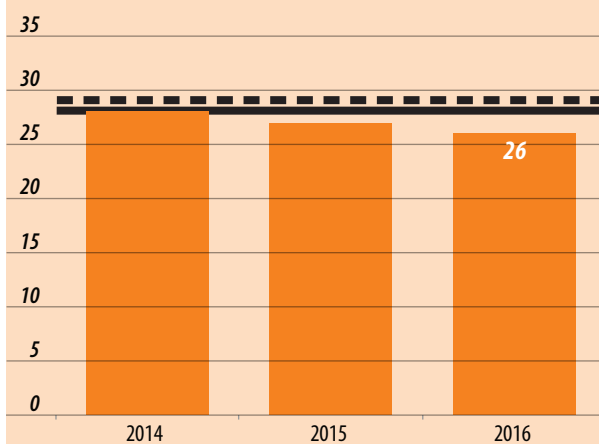
Mesure

Pourcentage d'élèves qui ont passé l'examen de français 11e année et qui ont obtenu 70 pour cent ou plus (secteur francophone seulement).

Description de la mesure

L'évaluation de français 11e année comporte un volet lecture et un volet écriture. Cette évaluation est administrée en mai (écriture) et en juin (lecture) de chaque année scolaire à tous les élèves qui suivent le cours de français 11e. La mesure représente le pourcentage d'élèves ayant participé aux deux composantes (lecture et écriture) de l'évaluation et ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 70 pour cent.

Les élèves qui ont passé l'examen de français de 11e année et qui ont obtenu 70 % ou plus (%)



Rendement général

Le pourcentage d'élève obtenant un résultat égal ou supérieur à 70 pour cent demeure stable. La cible fixée pour 2016 n'a pas été atteinte, ce qui signifie que le ministère devra poursuivre ses efforts pour améliorer le rendement des élèves en français.

— Référence : 28 %
- - - Cible : 29 %
Réal : 26 %

Raison d'être de cette mesure?

Il est essentiel que les élèves du Nouveau-Brunswick soient prêts pour le marché du travail et qu'ils puissent saisir toutes les occasions qui se présenteront à eux pour améliorer leur qualité de vie en plus de contribuer positivement à la société et à l'économie en tant que citoyennes et citoyens à part entière.

Posséder des compétences en lecture et en écriture est une condition essentielle pour assurer la participation de la population active sur le marché du travail.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis en place un programme provincial d'évaluation pour mesurer les progrès des élèves en lecture et en écriture et fournir le soutien nécessaire au personnel scolaire pour améliorer le rendement des élèves.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Un rapport intitulé « Compléments aux résultats » a été préparé pour les enseignants et enseignantes de français 11e année afin de les aider à mieux interpréter les résultats de leurs élèves à l'évaluation provinciale. Ce rapport précise le taux de réussite à chacune des habiletés évaluées. Ainsi, les enseignantes et enseignants sont en mesure de cibler les actions qui peuvent améliorer leurs pratiques pédagogiques, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les apprentissages des élèves.

Dans tous les districts scolaires, les enseignants et enseignantes ont l'occasion de se réunir régulièrement pour discuter des progrès et des défis d'apprentissage de leurs élèves. Les communautés d'apprentissage professionnelles permettent donc à tous les enseignants et enseignantes, entre autres ceux et celles qui enseignent le français 11e année, de partager et de mettre à l'essai diverses pratiques pédagogiques gagnantes afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages.

Au cours de la dernière année, certains districts scolaires ont commencé à mettre sur pied divers projets pédagogiques dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion formelle dans les écoles. Ainsi, quelques écoles secondaires ont proposé des projets pédagogiques en lien avec les cours de français pour tenter de trouver des pratiques gagnantes qui permettront aux élèves de parfaire leurs compétences en français.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Des élèves prêts pour le postsecondaire.

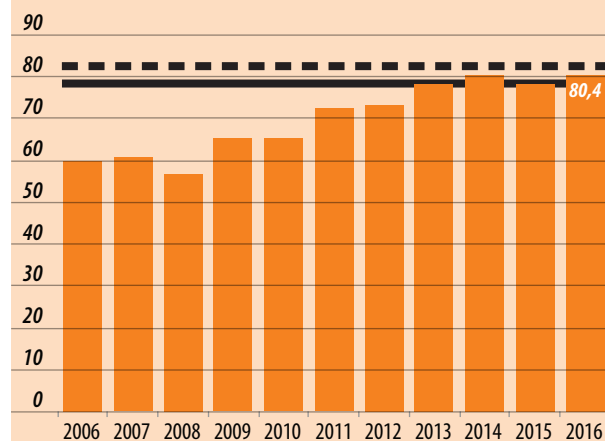
Mesure

Pourcentage d'élèves ayant obtenu au moins une note de passage à l'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9^e année (ELPA) : Lecture (secteur anglophone seulement).

Description de la mesure

L'ELPA évalue les aptitudes pratiques de lecture et d'écriture des élèves en fonction des résultats du programme d'études pour les classes d'anglais, langue d'enseignement (8^e année) et des normes de rendement connexes. Il s'agit d'une évaluation de la littératie fonctionnelle.

L'évaluation des compétences linguistiques en anglais des élèves de 9^e année (ELPA) : Lecture (%)



Rendement général

Il y a eu une amélioration constante des résultats des élèves, oscillant entre 78 % et 80 % au cours des quatre dernières années.

— Référence : 78,3 %
- - - Cible : 82,4 %
Réal : 80,4 %

Pourquoi utiliser ces données?

L'ELPA est une exigence relative à l'obtention du diplôme pour tous les élèves du système scolaire anglophone du Nouveau-Brunswick. L'ELPA évalue les compétences en littératie des élèves en fonction des résultats du programme d'études pour les classes d'anglais, langue d'enseignement du Canada atlantique (8^e année) et des normes provinciales de compétences sur la capacité de lire et d'écrire (évaluation à la fin de la 8^e année). Les élèves qui échouent bénéficient d'interventions et repassent l'évaluation en 11^e ou en 12^e année. L'objectif de cette approche est de faire en sorte que les élèves du système d'éducation anglophone du Nouveau-Brunswick possèdent les compétences fonctionnelles de base en littératie lors de leur transition vers les études postsecondaires ou le marché du travail.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Des modules de perfectionnement professionnel et des outils d'intervention ont été élaborés pour inspirer et instruire les lecteurs adolescents.

Le cours *Learning Strategies 120* a été remanié. Ce cours est conçu pour offrir des interventions aux élèves qui ont besoin d'un soutien en littératie et qui prévoient suivre des études postsecondaires ou chercher un emploi.

Des normes de rendement en lecture et en écriture ont été mises en œuvre grâce au temps consacré au perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants du programme d'arts de la langue anglaise de la 10^e à la 12^e année.

L'accent a continué d'être mis sur les pratiques d'évaluation formative à l'échelle du système.

Le bulletin scolaire provincial a été mis à jour pour les élèves de la maternelle à la 8^e année afin de l'harmoniser avec les pratiques exemplaires d'évaluation formative et de mettre l'accent sur l'apprentissage.

Des fonds ont été accordés pour renforcer les capacités du personnel enseignant au niveau intermédiaire de planifier l'enseignement afin de satisfaire aux normes de lecture selon le niveau.

Les enseignants ont reçu un perfectionnement professionnel sur les mises à jour du programme des arts de la langue anglaise pour les élèves de 9^e année.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Préparer la main d'œuvre.

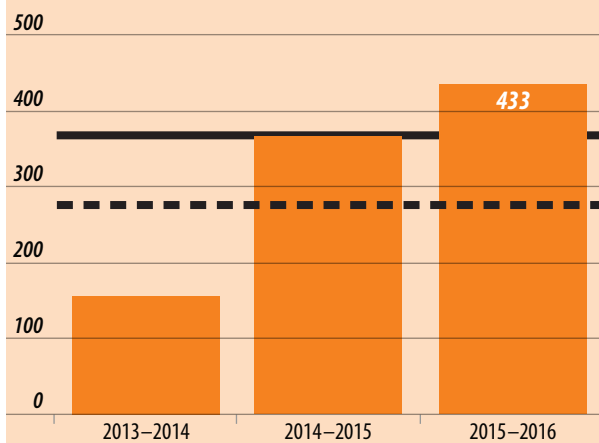
Mesure

Nombre de projets entrepreneuriaux mis en œuvre (secteur francophone seulement).

Description de la mesure

Le nombre de projets entrepreneuriaux qui ont été mis en œuvre dans le cadre du Fonds d'appui pour le développement de l'esprit d'entreprendre.

Nombre de projets entrepreneuriaux



Rendement général

La cible a été atteinte. Le Fonds d'appui a soutenu financièrement des projets entrepreneuriaux dans près de 97 % des écoles francophones du Nouveau-Brunswick.

— Référence : 366
- - - Cible : 275
Réal : 433

Pourquoi utiliser ces données?

L'esprit d'entreprendre désigne l'attitude ou le savoir-être conduisant l'élève à prendre des initiatives, à relever des défis et à devenir maître de son propre avenir. Amener l'élève à développer son esprit d'entreprendre, c'est l'inciter à innover, à concrétiser ses idées, à élargir son champ d'action et à faire des choix qui auront un effet positif sur sa santé globale et sur son engagement au sein de sa communauté.

En accordant une place de choix au développement de l'esprit d'entreprendre, le ministère permet aux élèves d'acquérir les compétences nécessaires à leur transition vers les études postsecondaire ou vers le marché du travail. Ces élèves développent des qualités et des compétences qui leur serviront tout au long de leur vie : confiance en soi, sens des responsabilités, leadership, ingéniosité, créativité, fierté identitaire et culturelle. Il importe donc pour le système éducatif acadien et francophone de continuer à mettre en place des mécanismes qui favorisent la mise sur pied de projets entrepreneuriaux dans les écoles de la province.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Gestionnaire du Fonds d'appui, l'organisme Place aux compétences (PAC) continue à jouer un rôle important auprès des écoles qui souhaitent mettre en œuvre des projets entrepreneuriaux. Le ministère a donc accepté cette année de fournir les services d'une personne qui a œuvré à temps plein pour cet organisme.

Enfin, le développement de l'esprit d'entreprendre figure parmi les actions prioritaires du Plan éducatif provincial, ce qui signifie que le ministère continuera d'accorder une grande importance à ce domaine au cours des prochaines années.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Réduire les dépenses.

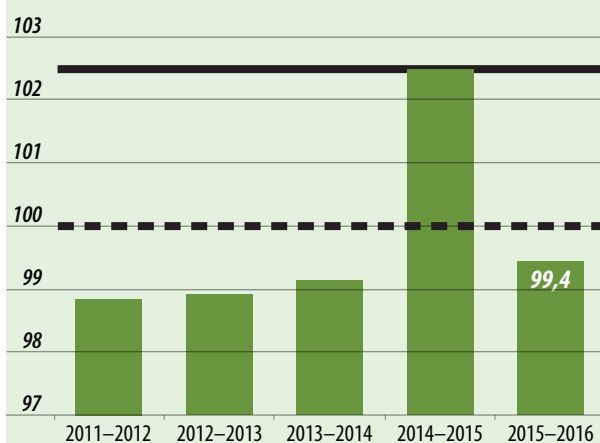
Mesure

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'évaluer si le ministère a dépassé ou sous-utilisé son budget. Il sera de plus de 100 pour cent s'il y a dépassement budgétaire ou de moins de 100 pour cent dans le cas contraire.

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées (%)



Rendement général

Les dépenses réelles ont dépassé le budget.

— Référence : 102,4 %
- - - - - Cible : 100,0 %
Réal : 99,4 %

Pourquoi utiliser ces données?

Cet indicateur mesure la capacité du ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget et sa capacité à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'exercice.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Durant l'année, certains projets prévus au budget ont été retardés et n'ont pas été achevés (ou ne l'ont été que partiellement). Des économies ont aussi été réalisées grâce à une diminution des coûts de l'énergie et des prix du carburant.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Des élèves prêts à contribuer à la société.

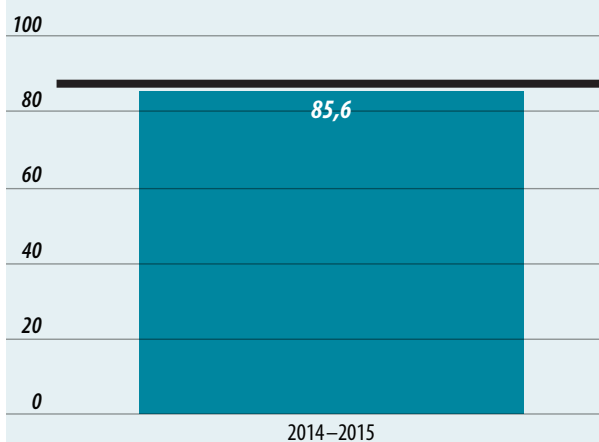
Mesure

Pourcentage de répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir; année scolaire 2014–2015 (secteur francophone).

Description de la mesure

Cette mesure informe sur le degré de confiance des élèves de 12e année quant à leur avenir.

Répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir (%)



Rendement général

C'est la deuxième année que cette question est posée dans le sondage des finissants de 12e année.

— Référence : 87,4 %
- - - - - Cible : S.O.
Réal : 85,6 %

Pourquoi utiliser ces données?

Le contexte actuel du monde du travail se voit de plus en plus incertain compte tenu des changements technologiques et des mutations profondes qu'il subit. De fait, les individus sont appelés à se réajuster continuellement, puisqu'ils vivront de multiples changements d'emplois au cours de leur vie. De nouveaux emplois se créent régulièrement tandis que d'autres disparaissent. De grandes tendances caractérisent le marché du travail actuel et à venir, notamment le contexte économique, la population vieillissante, la protection de l'environnement, le niveau de plus en plus élevé de compétences exigées dans les nouveaux emplois et le manque de main-d'œuvre qualifiée pour occuper ces emplois. Face à toutes ces nouvelles réalités, il importe que l'école offre une formation axée sur les besoins de tous les élèves, leur permettant ainsi d'acquérir les connaissances, les compétences, et les attitudes nécessaires à la réalisation de leur projet de vie-carrière afin qu'ils puissent envisager leur avenir avec confiance une fois leur secondaire terminé.

Tout au long de leur parcours scolaire, les élèves doivent donc être amenés à vivre différentes expériences favorisant leur connaissance de soi et la découverte des possibilités qui s'offrent à eux, en plus de leur permettre de mieux cibler leurs objectifs d'avenir et d'établir un plan d'action en vue de construire, réaliser et mener avec succès leur projet de vie-carrière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

De nombreux cours au choix sont offerts aux élèves du secondaire afin de leur permettre d'explorer divers domaines d'intérêt. Ces cours sont offerts soit en face à face, soit en ligne. À titre d'exemple, les élèves du secondaire ont accès à des cours de charpente, de menuiserie, de cuisine professionnelle, d'aménagement paysager, de musique, d'arts visuels, etc. Certains élèves ont eu l'occasion de suivre des cours offerts par des établissements postsecondaires, ce qui les encourage certainement à poursuivre leurs études après le secondaire.

Pour répondre aux besoins particuliers de plusieurs élèves en grande difficulté, le ministère a créé le Programme de compétences essentielles (PCE), qui leur permet de développer les compétences dont ils auront besoin pour poursuivre leurs études au niveau collégial dans divers domaines. Ce programme connaît beaucoup de succès et continue à prendre de l'ampleur. Au cours de l'année scolaire 2015–2016, 20 écoles secondaires ont offert le Programme de compétences essentielles.

Un projet pilote impliquant neuf écoles secondaires, le Programme de compétences essentielles pour le marché du travail (PCEMT), a également été implanté au cours de la dernière année pour des élèves ciblés désirant accéder directement au marché du travail après leurs études secondaires. Ce programme vise à développer les compétences nécessaires pour occuper certains postes précis identifiés par des entreprises locales.

Le ministère a développé une stratégie provinciale sur le développement vie-carrière, et sa mise en œuvre a débuté il y a deux ans. Ainsi, le cours de formation personnelle et sociale de la 6e à la 8e année a été révisé afin d'y inclure des résultats d'apprentissages précis sur le développement vie-carrière. De plus, des pistes d'action ont été développées pour favoriser la mise en œuvre du portfolio vie-carrière par l'entremise de Career Cruising pour tous les élèves de la 6e à la 12e année. Ces initiatives prendront la forme de projets pilotes au cours de l'année scolaire 2016–2017.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Des élèves prêts à contribuer à la société.

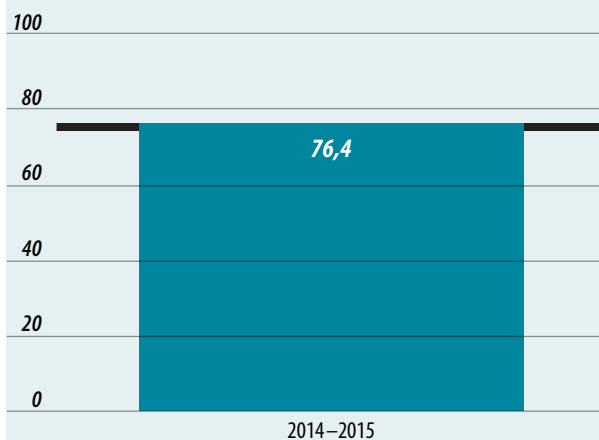
Mesure

Pourcentage des répondants de la 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir; année scolaire 2014–2015 (secteur anglophone).

Description de la mesure

Cet indicateur mesure le niveau de confiance des élèves du Nouveau-Brunswick quant à leur avenir.

Répondants de 12e année qui sont d'accord ou entièrement d'accord qu'ils ont confiance en leur avenir (%)



Rendement général

C'est la deuxième année que cette question est posée dans le sondage des finissants de 12e année.

— Référence : 75,1 %
- - - - - Cible : S.O.
Réal : 76,4 %

Pourquoi utiliser ces données?

Cette mesure reflète le succès du système d'éducation et de ses partenaires dans deux grands domaines. Le premier est celui de la prestation d'expériences d'apprentissage qui favorisent l'autodécouverte, la maîtrise de compétences, la connaissance des choix de carrière, la planification de carrière et l'établissement d'objectifs – une combinaison gagnante de connaissances, de compétences et d'attitudes pour le XXIe siècle.

Le deuxième domaine est l'investissement dans le mieux-être et la résilience mentale des élèves. L'objectif consiste à faire en sorte que les élèves quittent le système d'éducation munis de connaissances et d'habitudes qui leur serviront dans la vie et la carrière de leur choix en leur permettant de communiquer, de créer des liens, de résoudre des problèmes et de gérer leur vie avec souplesse et confiance. Les élèves sans confiance en leur avenir ont peu de raisons d'être motivés, novateurs et d'atteindre leur plein potentiel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Un schéma du processus d'intervention a été élaboré afin de guider les enseignantes et enseignants de manière à offrir les soutiens appropriés lorsque les élèves n'ont pas maîtrisé les résultats d'apprentissage. L'accent a été mis au début sur le processus d'intervention scolaire pour les élèves aux prises avec des difficultés en mathématiques. Le travail a été élargi pour englober une intervention auprès des élèves aux prises avec des difficultés en littérature et en comportement.

Un guide de réponse à l'intervention pour composer avec le comportement des élèves, *A PBIS resource guide for school-based teams*, a été réalisé.

Le travail est en cours pour que les objectifs d'apprentissage des élèves et les attentes du programme cadrent mieux avec les pratiques d'évaluation et de présentation de rapports. Les bulletins scolaires de la maternelle à la 8e année ont été examinés, et l'élaboration de documents de soutien a été entreprise.

Des améliorations ont continué à être apportées afin de mieux servir les élèves des Premières Nations :

- participation des aînés et des membres des collectivités des Premières Nations dans les écoles pour appuyer la pratique en classe;
- début du travail pour ajouter le contenu sur les Premières Nations aux programmes de sciences humaines et d'art;
- révision du programme d'études autochtones;

- élaboration de dix modules en ligne pour permettre aux enseignantes et enseignants d'acquérir plus de connaissances sur l'histoire des Premières Nations. Expression de plus grands besoins en apprentissage par les enseignantes et les enseignants ayant trait aux traités, aux pensionnats, aux mythes et réalisés, ainsi qu'à la santé et à la *Loi sur les Indiens*; et
- élaboration du programme de malécite et de micmac au niveau débutant. Lorsque les élèves sentent que leur langue et leur culture sont respectées, ils ont plus confiance en eux-mêmes, ainsi que dans leur école et leur apprentissage.

Une consultation a été menée sur un programme fonctionnel (aptitudes à la vie quotidienne) à l'intention des élèves profondément ou gravement handicapés, lequel a été élaboré.

Le cours de formation en autisme de niveau 2 (avancé) pour les enseignants-ressources a été réalisé. Soixante-cinq enseignantes et enseignants ont été formés.

Une grille pour l'évaluation des besoins et l'autonomie des élèves (*Student Needs Assessment and Independence Rubric*) a été élaborée et a été validée dans les quatre districts anglophones. Les enseignantes et enseignants pourront ainsi déterminer les besoins des élèves en soutien de la part du personnel-ressource.

Une recherche active sur la conception universelle de l'apprentissage (CUA) a été examinée dans les districts anglophones et a été saisie dans une monographie comme ressource à l'intention du personnel enseignant.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Aider les familles.

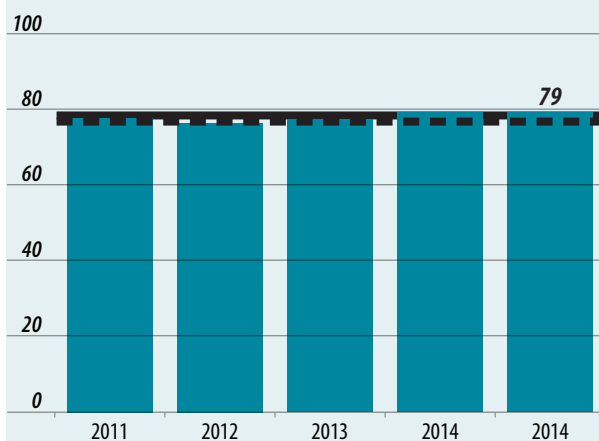
Mesure

Index des questions relatives à l'environnement scolaire dans le sondage de fin d'études secondaires; année scolaire 2014–2015 (secteur francophone).

Description de la mesure

Cet indicateur mesure le sentiment d'appartenance des élèves à leur école et leurs expériences en lien avec l'intimidation à l'école. Consulter l'annexe pour voir la répartition des résultats du questionnaire.

Index des questions relatives à l'environnement scolaire dans le sondage de fin d'études secondaires (%)



Rendement général

— Référence : 77 %
- - - Cible : 77 %
Réal : 79 %

Pourquoi utiliser ces données?

Il est essentiel que les élèves se sentent en sécurité dans leur milieu scolaire. Ce sentiment est à la base de tout apprentissage. Cette mesure permet au personnel enseignant de comprendre les perceptions et le vécu des élèves, ce qui guide le ministère dans le cadre du développement de programmes et de services et la mise en œuvre de stratégies pour contrer l'intimidation. Le ministère sait que le sentiment d'appartenance à l'école est un élément clé de la création d'un milieu d'apprentissage respectueux, sain et sécuritaire.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Pendant la semaine du 16 au 20 novembre, toutes les écoles francophones de la province ont participé à la semaine de la diversité et du respect. Plusieurs activités ont eu lieu dans les milieux scolaires.

Les élèves du secondaire ont eu l'occasion de participer au premier forum sur la diversité sexuelle et de genre organisé conjointement par la FJFNB.

Une équipe d'intervenants de chacune des écoles secondaires ont reçu de la formation sur la diversité sexuelle et de genre. Près de 50 % des écoles secondaires ont comité de la diversité sexuelle, de genre et leurs alliés (10).

Plusieurs écoles dans les trois districts scolaires ont reçu de la formation ainsi que de l'accompagnement en lien avec la santé mentale positive.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Aider les familles.

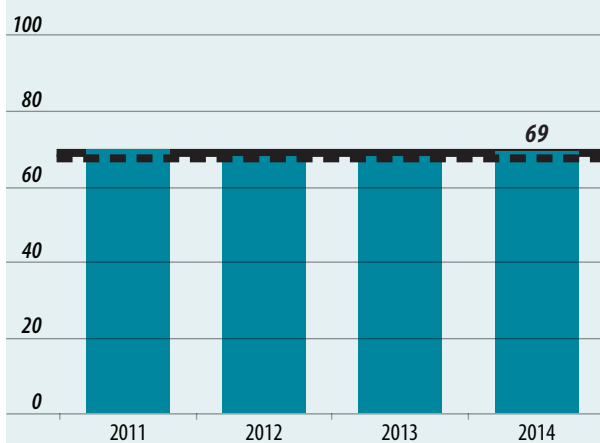
Mesure

Perception que se font les élèves du milieu scolaire — cet indice est fondé sur une sélection d'éléments du questionnaire de départ de la 12e année; année scolaire 2014–2015 (secteur anglophone).

Description of measure

Cet indicateur mesure comment les élèves du Nouveau-Brunswick se sentent par rapport au milieu scolaire qu'ils fréquentent. Cela comprend le sentiment d'appartenance, le climat disciplinaire, le défi scolaire et la satisfaction générale par rapport à l'expérience scolaire.

Index des questions relatives à l'environnement scolaire dans le sondage de fin d'études secondaires (%)



Rendement général

De légers changements pour différentes composantes de l'indice ont pu être observés, mais la perception des élèves est demeurée constante au cours des cinq dernières années. Consulter l'annexe pour voir la répartition des résultats du questionnaire.

— Référence : 68 %
- - - Cible : 69 %
Réal : 69 %

Pourquoi utiliser ces données?

L'objectif est de créer un milieu scolaire sécuritaire, accueillant, valorisant et inclusif pour tous les élèves.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Le projet pilote relatif à l'amélioration des résultats en mathématiques a été étendu à la maternelle et aux classes de 1re année dans sept écoles du district scolaire Anglophone North. Le projet pilote en 8e année a fait ressortir que les élèves à ce niveau affichaient déjà d'importantes lacunes dans leurs connaissances et compétences en mathématiques. Une base solide en mathématiques aide les élèves du côté de la résolution de problèmes, de la pensée computationnelle et de la littératie financière, entre autres.

Le travail se poursuit en ce qui concerne l'élaboration d'outils de dépistage et le perfectionnement professionnel pour les approches d'intervention appropriées en mathématiques et en littératie à l'intention des élèves faisant la transition vers la 9e année.

Au moins 10 % du temps d'apprentissage a été alloué à l'enseignement du codage et de la cybersécurité dans le programme d'éducation technologique au niveau intermédiaire (ETI) de la 6e à la 8e année et jusqu'à 30 % du temps d'apprentissage a été alloué au programme d'éducation technologique générale (ETG) de la 9e et de la 10e année. Des révisions ont été entreprises au cours *Computer Science 110* pour y intégrer des activités pratiques de codage.

Plusieurs initiatives ont été entreprises pour que les élèves des Premières Nations éprouvent un plus grand sentiment d'inclusion, de respect et d'assurance dans leurs milieux d'apprentissage et un plus grand lien avec ce qui leur est enseigné :

- offre de possibilités de perfectionnement professionnel en connaissances sur les Premières Nations aux enseignantes et aux enseignants afin de les doter des moyens d'inclure le contenu sur les Premières Nations dans la pratique au quotidien;
- achèvement de la trousse de plans de cours sur la littératie au secondaire (*High School Literacy Lesson Plan Kit*) qui contient des romans et des ressources des Premières Nations pour aider les enseignantes et les enseignants à mieux mettre en œuvre le contenu sur les Premières Nations;
- production de 30 vidéos d'information sur les Premières Nations (histoire, culture, langue, organisation, collectivité et services communautaires disponibles) à divers endroits. Ces vidéos aideront les

enseignants à fournir des services à tous les élèves et à monter leurs portfolios de perfectionnement professionnel; et

- production d'un cadre culturel de normes (*Cultural Framework of Standards*) comme ressource pour les enseignantes et enseignants qui enseignent en dehors de leur expérience culturelle.

Des initiatives liées à la prévention de l'intimidation et à l'intervention en cas d'intimidation, à la planification d'un milieu d'apprentissage favorable et à l'éducation inclusive pour la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle, trans et en questionnement (LGBTQ) se sont poursuivies dans le cadre du dossier *Diversity and Respect* créé en 2015.

Des possibilités de perfectionnement professionnel ont continué à être offertes relativement à *Diversité sexuelle et de genre – ressource pédagogique* à l'intention du personnel enseignant, accessible au site à l'adresse : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/lgbtq.html>.

La formation annuelle essentielle pour permettre au personnel éducatif de répondre aux besoins en santé mentale des élèves a été fournie :

- la prévention de crise et d'intervention en cas de crise à l'école (PREPaRE);
- la prévention du suicide (ASIST);
- l'intervention en situation de crise sans violence;
- l'évaluation des menaces ou des risques de violence;
- la formation et les services de médiation; et
- l'atelier Changeons les mentalités/les premiers soins en santé mentale.

Des séances de perfectionnement professionnel ont été données sur les initiatives de prévention de l'intimidation et sur les interventions en cas d'intimidation (le respect à l'école, le milieu d'apprentissage et de travail positif, une conférence sur la lutte contre l'intimidation pour les élèves, ainsi que l'intervention et le soutien au comportement positif – SCP).

Des programmes d'études ont été mis au point au primaire et au secondaire pour appuyer la santé psychologique et la résilience mentale.

Le Ministère a continué de participer à la recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM). Cette initiative est conçue pour transformer la prestation de services de santé mentale pour les jeunes Canadiens âgés de 11 à 25 ans qui souffrent d'une maladie mentale. Au Nouveau-Brunswick, le projet prend la forme d'une initiative en collaboration entre le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, divers ministères comme Santé, Sécurité publique et Éducation et Développement de la petite enfance, la GRC et des intervenants comme l'organisme Alliance Pro-jeunesse.

Meilleur endroit pour élever une famille

Objectif de la mesure

Aider les familles.

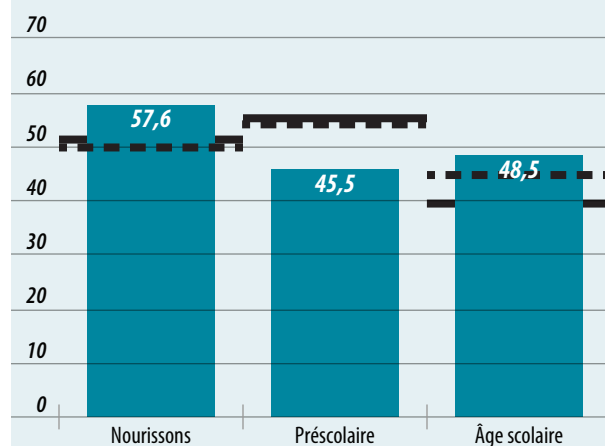
Mesure

Pourcentage de collectivités (selon les 33 collectivités du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick) ayant un rapport acceptable de places en garderie par type de programme.

Description de mesure

L'accès aux services de garde appuie la participation continue des parents au marché du travail. L'objectif, c'est que la collectivité ait assez de places en garderie pour 13 pour cent de sa population de nourrissons, 48 pour cent de sa population préscolaire et 20 pour cent de sa population recevant des services de garde après l'école. Cette mesure permettra de connaître le pourcentage de collectivité (selon les 33 collectivités du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick) ayant atteint ce rapport.

Les collectivités ayant rapport acceptable de places en garderie par type de programme (%)



Rendement général

Nourrissons	— Référéncé : 51,5 % (17 sur 33 collectivités)
	- - - - - Cible : 50,0 % (avec au moins 13 % d'espaces réservés)
	Réel : 57,6 % (19 sur 33 collectivités)
Préscolaire	— Référéncé : 54,6 % (18 sur 33 collectivités)
	- - - - - Cible : 55,0 % (avec au moins 48 % d'espaces réservés)
	Réel : 45,5 % (15 sur 33 collectivités)
Âge scolaire	— Référéncé : 39,4 % (13 sur 33 collectivités)
	- - - - - Cible : 45,0 % (avec au moins 20 % d'espaces réservés)
	Réel : 48,5 % (16 sur 33 collectivités)

Pourquoi utiliser ces données?

L'objectif est de porter le nombre de places en garderie (garderies éducatives) à 30 000 au Nouveau-Brunswick d'ici 2020. Objectifs connexes :

- faire en sorte que le rapport de places disponibles des collectivités francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick est équitable
- créer des places dans les collectivités qui en ont le plus besoin
- aider les parents à trouver une place en garderie en établissant un registre des places en garderie
- favoriser l'égalité d'accès aux services de garde par l'élimination de la discrimination fondée sur le revenu ou d'autres facteurs.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

Le ministère gère le programme Soutien financier à l'amélioration de la qualité (SFAQ) qui offre des fonds pour approuver les garderies éducatives pour augmenter la disponibilité et la qualité de leurs services au Nouveau-Brunswick. Le SFAQ offre des fonds pour rehausser le salaire des employés des garderies éducatives.

Au 31 mars 2016, il y avait 26 851 places en garderie, soit 1 712 de plus par rapport au 1er octobre 2014 (25 139 places), ou 28,5 % de la cible.

Les éducatrices et éducateurs sans formation ont reçu une augmentation de 0,08 \$ l'heure, portant leur amélioration salariale à 3,07 \$ l'heure.

Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a continué d'offrir un soutien financier à la création de places en garderie et à la formation en petite enfance des éducatrices et éducateurs du domaine.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

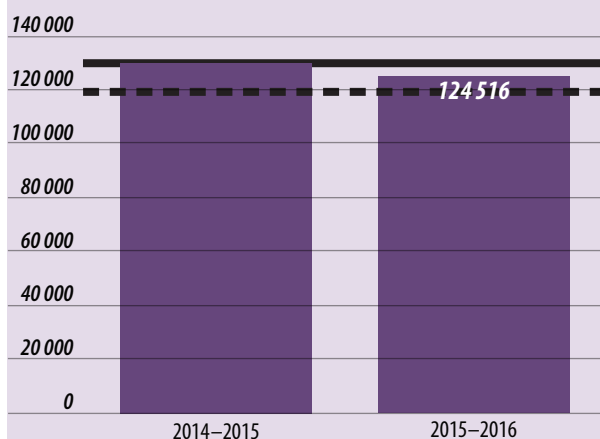
Mesure

Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie 2).

Description de la mesure

Cette mesure porte sur le nombre total de jours de maladie utilisés par les employés de la partie 2 (p. ex. les employés des districts scolaires) dans les années scolaires 2014–2015 et 2015–2016. Les cibles ont été calculées en appliquant une réduction de 10 % des jours de maladie pour les employés de la partie 2 par rapport aux jours de maladie réels de l'année scolaire précédente.

Nombre de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie 2)



Rendement général

La cible n'a pas été atteinte.

— Référence : 130 135
- - - Cible : 119 291
Réal : 124 516

Pourquoi utiliser ces données?

La gestion des présences est une facette importante de tout organisme. L'assiduité des employés influe directement sur le niveau des services offerts par l'école ou le district. De hauts niveaux d'assiduité peuvent mener à une excellente qualité de service aux élèves, à une productivité élevée, à une amélioration du moral des collègues de travail et, enfin, à un meilleur rendement des élèves.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

L'équipe de projet a mis en œuvre un programme d'absentéisme, intitulé *En éducation, chaque journée est importante*, qui offre une approche compréhensive et cohérente selon laquelle les superviseurs immédiats feront la promotion d'un milieu de travail sain et régleront les questions relatives à l'assiduité, ce qui permettra de réduire les absences évitables, de soutenir les employés éprouvant des difficultés au chapitre de l'assiduité régulière et de s'efforcer d'avoir une main-d'œuvre en santé et productive.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, la mobilisation et la productivité des employés.

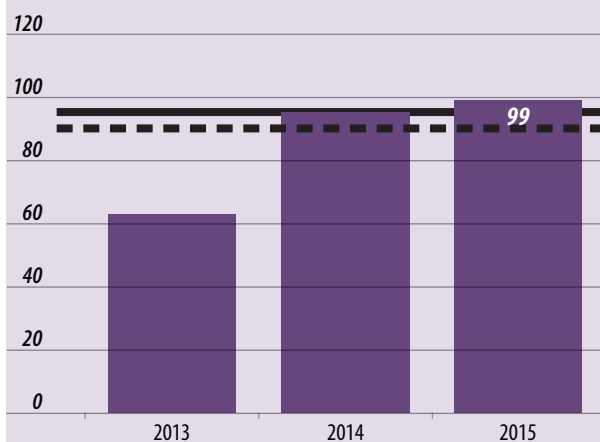
Mesure

Pourcentage d'évaluations du rendement de l'employé effectuées en 2015.

Description de la mesure

La gestion du rendement est mesurée en nombre d'évaluations du rendement réalisées et signalées en tant que pourcentage des évaluations de rendement effectuées, selon les employés admissibles. Les employés admissibles travaillent depuis au moins six mois au sein du ministère depuis le 31 décembre de chaque année. De ce nombre, on compte également les employés titulaires d'un contrat de services personnels, les employés détachés, etc., qui sont sur le point de faire l'objet d'un renouvellement de contrat.

Les évaluations du rendement des employés effectués en 2015 (%)



Rendement général

Le ministère a surpassé la cible visée.

— Référence : 95 %

- - - Cible : 90 %

Réel : 99 %

Pourquoi utiliser ces données?

La gestion du rendement est importante pour aider à promouvoir un milieu qui favorise la communication ouverte où les liens sont renforcés et les employés se sentent soutenus. Elle accroît l'engagement à l'égard de l'organisme en créant une main-d'œuvre motivée et en offrant aux employés l'occasion de discuter des éléments de réussite et des possibilités d'amélioration.

Les plans de travail devraient s'harmoniser avec les objectifs stratégiques du ministère et clarifier les attentes de rendement du travail; le plan d'apprentissage et de perfectionnement permet aux gestionnaires et aux employés de planifier le perfectionnement des employés et d'établir les objectifs de carrière. Ce processus permet également la rétroaction et l'encadrement bidirectionnels continus pendant l'année et au début de l'évaluation de rendement annuel.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'exercice pour atteindre les résultats ciblés?

- Une séance d'information de mise à jour a été tenue à l'intention des surveillants du Ministère.
- Un plan de communication a été élaboré et mis en œuvre.
- Des communications ont été envoyées aux surveillants durant l'année pour leur rappeler leurs responsabilités au sujet de l'échéancier pour l'évaluation annuelle.
- Des communications ont été envoyées chaque semaine aux cadres supérieurs pour les informer du pourcentage des évaluations du rendement réalisées pour chaque direction.
- Des rapports trimestriels ont été présentés au ministère des Ressources humaines ou au Conseil du Trésor.

Survol des activités du ministère

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance veut obtenir des résultats tangibles dans les salles de classe et les milieux d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Le rôle du ministère est le suivant :

- fournir l'éducation publique (de la maternelle à la 12e année);
- surveiller, soutenir et réglementer les services à la petite enfance dans la province; et
- veiller à l'intérêt public en ce qui a trait à la sûreté, à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui fréquentent fréquemment les garderies réglementées.

Depuis 1967, le gouvernement provincial est le seul responsable du financement des écoles publiques, offrant ainsi à tous les élèves des chances égales de réussite. Le ministre prescrit les programmes d'études et il établit les normes et les objectifs éducatifs.

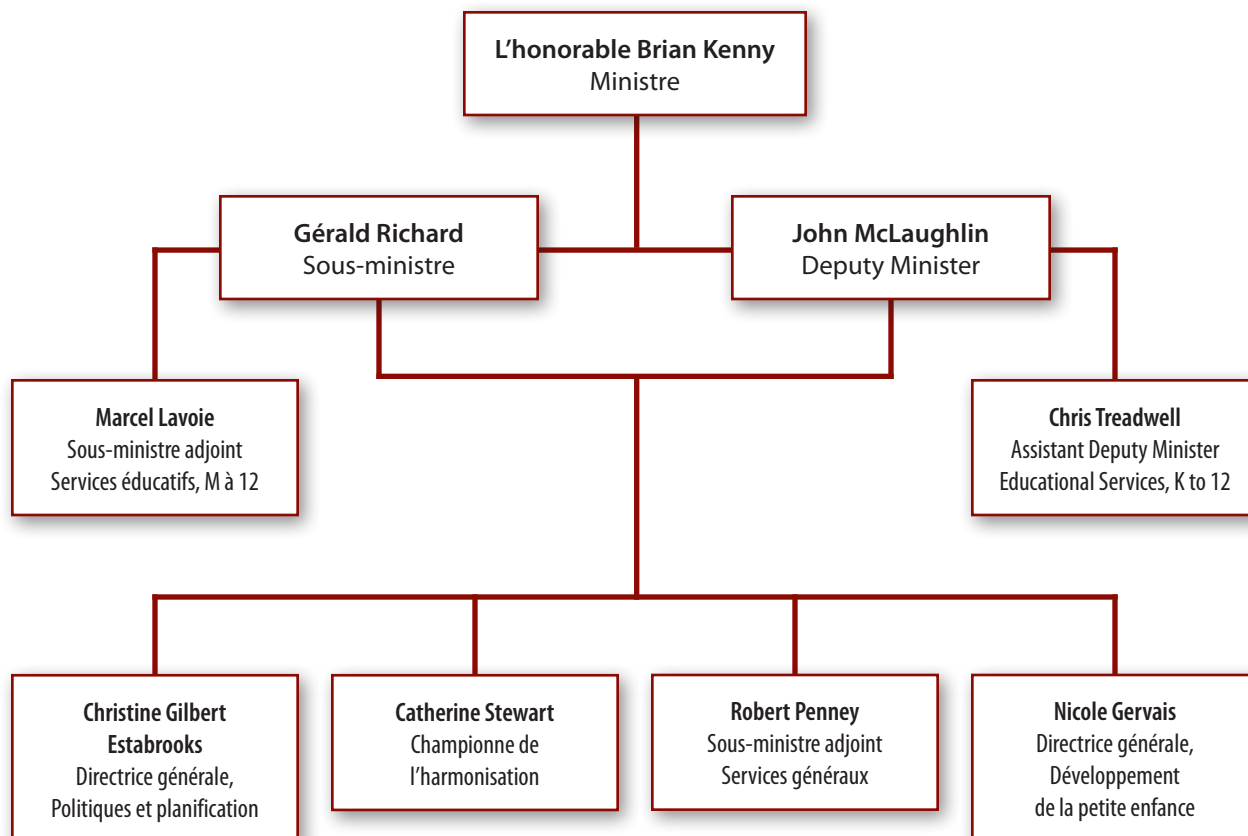
Seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick jouit d'un système éducatif dans lequel les élèves ont la chance d'apprendre en français et en anglais. Son système scolaire se compose de deux secteurs éducatifs distincts, mais parallèles : un francophone, l'autre anglophone. Chaque secteur linguistique du ministère

de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de ses propres programmes d'études et d'évaluations.

Le système des écoles publiques compte sept districts scolaires — trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CED) sont composés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Ils sont chargés d'établir l'orientation et les priorités du district scolaire, ainsi que de prendre des décisions sur le fonctionnement du district et de ses écoles.

Les services et les programmes à la petite enfance sont principalement offerts par des organismes communautaires. Toutefois, les services s'alignent selon les différentes zones géographiques et selon la langue officielle des districts scolaires. Le ministère joue un rôle primordial pour la réglementation des services par l'intermédiaire de lois et de normes. Bien que le ministère offre certains programmes et services, la plupart des programmes de la petite enfance sont attribués par contrat à des organisations communautaires ou privées qui offrent des services comme le programme pour enfants autistes d'âge préscolaire ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants à risque de retards de développement. Les programmes et les services comprennent également un réseau de 815 garderies agréées.

Organigramme des échelons supérieurs



Aperçu et faits saillants des divisions

Division des services à la petite enfance

La **Division des services à la petite enfance** fournit un leadership pour le secteur du développement de la petite enfance. Elle est aussi responsable d'assurer le rapprochement des services à la petite enfance et des services scolaires, et d'effectuer la surveillance des services et des programmes de la petite enfance. De plus, la Division est chargée de l'administration des programmes et des services du ministère suivants destinés à la petite enfance :

- Programme d'assistance aux services de garderie;
- Programme d'intervention précoce (famille et petite enfance), incluant le programme des services de garderie aux fins de développement;
- Services de garderie;
- Programme amélioré des travailleurs de soutien;
- Programme de prestations prénatales;
- Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité;
- Programme préscolaire en autisme;
- Programme de développement du langage précoce (Parle-moi); et
- Excellence dans l'art d'être parent/Le goût de lire.

La division des services à la petite enfance compte neuf directions, dont cinq anglophones (une direction centrale et cinq sur les territoires des districts scolaires) et quatre francophones (une direction centrale et trois sur les territoires des districts scolaires).

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Les rapports d'inspection annuelle des garderies agréées sont affichés sur le site Web depuis mai 2015 et sont rétroactifs à janvier 2014.*
- ♦ *Il y a lieu de noter aussi que, dans le cadre de l'exercice d'équité salariale, qui en est à sa quatrième année, les éducatrices et éducateurs sans formation reconnue ont bénéficié d'une autre augmentation salariale de 0,08 \$ l'heure, portant l'augmentation à 3,07 \$ l'heure à compter du 1er avril 2015.*
- ♦ *Un financement accru a été affecté dans le cadre du Programme amélioré des travailleurs de soutien pour assurer la participation de 19 autres enfants ayant un handicap et des besoins supplémentaires dont les parents travaillent ou sont en formation en 2015–2016, 226 enfants en tout ont reçu des services dans le cadre du Programme. Le Ministère a poursuivi son partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour*

l'intégration communautaire afin d'appuyer le projet visant à faciliter les pratiques d'inclusion au sein des garderies éducatives.

- ♦ *La Commission d'étude chargée de l'examen des services de garderie du Nouveau-Brunswick a été établie. Elle avait pour mandat d'élaborer un plan pour créer les conditions propices à l'établissement des services de garde et de suggérer des façons de surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les parents qui souhaitent obtenir des services de garde abordables et de qualité. Un processus d'engagement avec les parents, les éducatrices et éducateurs et les exploitants de garderies a été entrepris au cours de l'automne 2016.*
- ♦ *Les cours en ligne de 30 heures pour offrir aux éducatrices et éducateurs une formation se rattachant en particulier au Curriculum éducatif et à l'Early Learning and Child Care Curriculum Framework ont été achevés.*

Indicateurs de rendement clés

- Il y a eu création de 1 712 places en garderies agréées, le nombre total de places passant à 26 851, ce qui fait augmenter le taux provincial à 28,53 % (1,3 point de pourcentage de plus que l'année précédente).
- D'avril 2015 à mars 2016, 816 enfants ont reçu des services du Programme pour enfants d'âge préscolaire atteints de troubles autistiques.
- En septembre 2015, 185 enfants ont fait la transition vers le milieu scolaire.

Division des services éducatifs francophones

La **Division des services éducatifs francophones** a les responsabilités suivantes :

- définir les attentes relatives aux apprentissages que les élèves doivent effectuer de la maternelle à la 12e année;
- fournir aux divers intervenants et intervenantes du milieu scolaire à l'échelle provinciale et locale, des indications sur le niveau de réussite des apprentissages des élèves;
- fournir des programmes et soutenir les services d'appui à l'apprentissage des écoles pour favoriser l'inclusion et la réussite éducative de tous les élèves;
- livrer les cours en ligne; et
- favoriser la concertation et la collaboration des partenaires en éducation pour la réalisation du projet éducatif de l'école acadienne et francophone.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Publication et lancement d'une ressource pédagogique sur la diversité sexuelle et de genre.*
- ♦ *Offre de perfectionnement sur la diversité sexuelle et de genre pour le personnel des écoles.*
- ♦ *Offre de formations en ligne en autisme pour le personnel éducatif.*
- ♦ *Mise en œuvre d'un projet en santé mentale positive dans les trois districts scolaires et au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (Services éducatifs francophones).*
- ♦ *Élaboration du Profil de sortie d'un élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Publication d'un cadre de référence en littératie à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 6e année.*
- ♦ *Publication des normes de rendement en écriture au primaire afin d'améliorer les compétences des élèves en littératie (à l'écrit).*
- ♦ *Révision du Programme provincial d'évaluation des apprentissages.*
- ♦ *Mise en œuvre du système de gestion formelle au sein de la Direction des programmes d'études et de l'évaluation et de la Direction des services d'appui à l'apprentissage afin de mieux répondre aux besoins des enseignants et des élèves de la province. Ce modèle organisationnel permet de mieux comprendre les défis liés aux apprentissages et de parvenir à des solutions plus rapidement*

Indicateurs de rendement clés

Littératie et numératie

- Cibles :
 - 85 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) aux examens provinciaux de lecture 2e et 4e année.
 - 85 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable aux examens provinciaux de français et de mathématiques au primaire.
 - 85 % des élèves atteignent le niveau acceptable aux examens provinciaux de mathématiques 10e année et de français 11e année.
- Mesures actuelles :
 - 77 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture silencieuse 2e année.

- 79 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture à haute voix 2e année.
- 56 % des élèves atteignent au moins le niveau 3 (attendu) à l'évaluation de lecture 4e année.
- 71 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de français 8e année.
- 81 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques 3e année.
- 75 % des élèves atteignent au moins le niveau acceptable à l'évaluation de mathématiques 8e année.
- 49 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10e année (parcours A) et 64 % des élèves atteignent le niveau acceptable en mathématiques 10e année (parcours BC).
- 60 % des élèves atteignent le niveau acceptable en français 11e année (régulier).

Inclusion

- Cibles :
 - 100 % des directions d'école participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel sur les pratiques pédagogiques gagnantes qui favorisent l'instauration d'un environnement inclusif d'apprentissage.
 - 100 % des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage participent annuellement à des occasions de perfectionnement professionnel en lien avec un enseignement inclusif.
- Mesure actuelle :
 - 100 % des directions d'école, des enseignants et enseignantes ressources et des autres membres du personnel des services de soutien à l'apprentissage ont participé à des occasions de perfectionnement professionnel sur les principes de l'inclusion.

Vie-carrière

- Cibles :
 - Tous les élèves de la 6e à la 12e année sont engagés dans une démarche de développement de leur projet de vie-carrière.
 - Au moins 200 projets pédagogiques entrepreneuriaux et autonomes sont mis en œuvre annuellement dans les écoles.
- Mesures actuelles :
 - Aucune donnée disponible quant au nombre d'élèves engagés dans une démarche de développement vie-carrière.
 - 433 projets pédagogiques entrepreneuriaux ont été mis en œuvre dans les écoles francophones de la province.

Construction identitaire

- Cible :
 - 95 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.
- Mesure actuelle :
 - 88 % des finissants et finissantes rapportent avoir participé à des activités culturelles organisées par l'école.

Districts scolaires francophones

Le système scolaire public compte trois districts scolaires francophones, dirigés par des conseils d'éducation dont les membres sont élus publiquement et localement. Chaque conseil d'éducation de district embauche une direction générale. Les districts scolaires francophones sont responsables de veiller :

- au respect des politiques provinciales en matière d'éducation;
- à établir les orientations et les priorités propres à leur district;
- à la préparation des plans d'éducation et de dépenses,
- à la mise en œuvre des programmes d'études, des politiques et des services provinciaux; et
- à l'établissement de politiques locales pour mieux répondre aux besoins de leur district respectif.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

Division des services éducatifs anglophone

La Division des services éducatifs anglophone est chargée d'établir les normes, les programmes (y compris le programme de français langue seconde) et les services d'éducation provinciaux, ainsi que de surveiller l'efficacité et l'équité du système d'éducation de la maternelle à la 12e année. La Division contribue à l'élaboration, à la mise en place et au suivi du plan éducatif anglophone et des processus redditionnels publics. Le personnel de la DSÉ collabore aussi avec des intervenants provinciaux, régionaux et nationaux et avec des partenaires externes pour améliorer l'apprentissage des élèves et la prestation de services aux élèves. Elle est composée de cinq directions, dont l'Office of First Nation Perspectives (bureau des perspectives des Premières Nations), qui est responsable de la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et modernes des Premières Nations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ L'année 2015–2016 a marqué la première année scolaire pendant laquelle le programme intensif/post-intensif de français a été mis en œuvre au complet dans la province de la 4e à la 12e année. La mise en œuvre du portfolio de langue seconde a été entreprise pour les élèves de la 9e année.
- ♦ Dans le cadre du travail en cours pour améliorer les résultats en mathématiques, la recherche s'est poursuivie à l'aide de processus officiels, de stratégies d'enseignement et de soutiens dans le DSA-North avec les enseignantes et enseignants de la maternelle et de la 1re année. Cinq projets pilotes se sont poursuivis en littérature et en mathématiques pour les élèves qui font la transition vers la 9e année. L'accent a été mis sur l'intervention et les activités ont compris l'examen des outils de dépistage et l'élaboration de possibilités de perfectionnement professionnel, ainsi que de lignes directrices pour l'enseignement.
- ♦ Le document ressource intitulé Spotlight on Science Skills a été fourni aux enseignantes et enseignants de la 3e à la 8e année pour améliorer l'enseignement des compétences scientifiques.
- ♦ La collaboration entre les ministères et les districts a permis de réserver une transition chaleureuse des Syriens nouvellement arrivés au Nouveau-Brunswick. Au printemps 2016, 439 élèves syriens étaient inscrits dans les écoles anglophones.
- ♦ Un nouveau cours intitulé Leadership for Inclusive Schools a été élaboré comme volet obligatoire du processus de délivrance du certificat d'aptitude à la direction des écoles au Nouveau-Brunswick.
- ♦ Une grille pour l'évaluation des besoins et l'autonomie des élèves (Student Needs Assessment and Independence Rubric) a été élaborée et a été validée. Les enseignantes et enseignants pourront ainsi déterminer les besoins des élèves en soutien de la part du personnel-ressource.
- ♦ Le cours de formation en autisme de niveau 2 (avancé) pour les enseignants-ressources a été réalisé. Soixante-cinq enseignantes et enseignants ont été formés.
- ♦ Au moins 10 % du temps d'apprentissage a été alloué à l'enseignement du codage et de la cybersécurité dans le programme d'éducation technologique au niveau intermédiaire (ETI) de la 6e à la 8e année et jusqu'à 30 % du temps d'apprentissage a été alloué au programme d'éducation technologique générale (ETG) de la 9e et de la 10e année.

- ♦ *Huit cours du secondaire en ligne ont été nouvellement élaborés ou mis à jour, incorporant les principes de conception universelle de l'apprentissage (CUA) et maintenant accessibles à l'aide d'une variété d'appareils. Les nouveaux cours comprenaient les cours de malécite et de micmac au niveau débutant.*
- ♦ *Des possibilités de perfectionnement professionnel ont été offertes à tous les membres du personnel enseignant dans le domaine de la littératie chez les élèves des Premières Nations. De plus, beaucoup de nouvelles ressources ont été élaborées pour aider les enseignantes et enseignants à incorporer le contenu portant sur les Premières Nations dans leur pratique au quotidien :*
 - dix modules en ligne sur l'histoire des Premières Nations;
 - trente vidéos d'information sur les Premières Nations (histoire, culture, langue, organisation, collectivité et services communautaires disponibles);
 - la trousse de plans de cours sur la littératie au secondaire (High School Literacy Lesson Plan Kit) qui contient des romans et des ressources des Premières Nations; et
 - un cadre culturel de normes (Cultural Framework of Standards) comme ressource pour les enseignantes et enseignants qui enseignent en dehors de leur expérience culturelle.
- ♦ *Le programme d'évaluation provincial a subi une révision complète devant prendre fin en 2016–2017. Le programme correspond maintenant aux mesures nationales et internationales en lecture, en sciences et en mathématiques en 4e, 6e et 10e année.*
- ♦ *Les données sur cinq ans ayant trait à l'examen des écoles ont été analysées, et les priorités émergentes pour l'efficacité des écoles ont été présentées aux équipes de direction des districts.*

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Littératie et numératie

D'après des mesures de référence, le rendement au cours des évaluations provinciales augmentera d'au moins 2 % par année en vue d'atteindre les cibles suivantes :

- Primaire : 90 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu pour la littératie linguistique et la littératie mathématique au cours des évaluations provinciales.

Données :

- Lecture en 2e année en 2014–2015 : 76,9 %
- Lecture en 2e année en 2015–2016 : 73,8 %
- Diminution globale de 3,1 points de pourcentage

- Intermédiaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu pour la littératie linguistique et la littératie mathématique au cours des évaluations provinciales.

Données :

- 6e année en 2014–2015 : année pilote pour les mathématiques, les sciences et la lecture
- 6e année en 2015–2016 : 20,2 % en mathématiques, 54,1 % en lecture, 25,7 % en sciences

- Secondaire : 85 % des élèves, dans leur programme d'études, atteindront le niveau attendu pour la littératie linguistique et la littératie mathématique au cours des évaluations provinciales.

Données :

- 9e année à l'ELPA en 2014–2015 : 78,3 % en lecture
- 9e année à l'ELPA en 2015–2016 : 80,4 % en lecture
- Augmentation globale de 2,1 points de pourcentage

Milieux d'apprentissage inclusifs

LGBTQ-Éducation inclusive :

- En 2014–2015, 100 dirigeants scolaires sur 218 (46 %) ont participé à une formation sur la *New Brunswick LGBTQ Inclusive Education Resource*.
 - Objectif pour l'année scolaire 2015–2016 : 100 % des dirigeants scolaires qui restent
 - Données : La totalité des écoles primaires, sauf 14, ont reçu la formation (94 %).

Chaque année, l'équipe de soutien des services éducatifs (le Ministère et les districts scolaires) examine un échantillon aléatoire des plans d'apprentissage personnalisés — modifiés (4 %) pour évaluer la qualité des composantes principales du plan. L'objectif est de faire en sorte que 100 % des plans atteignent les attentes établies, ce qui comprend :

Composantes des plans d'apprentissage personnalisés (modifiés)	2014–2015	2015–2016
Les énoncés de justification des PAP sont actuels et à jour.	68 %	56 %
Les objectifs SMART (spécifique, mesurable, réaliste, limité dans le temps) des PAP sont actuels.	76 %	71 %
Les PAP comportent des résultats actuels pour atteindre les objectifs d'apprentissage.	70 %	74 %
Les PAP contiennent de renseignements précis sur les stratégies pédagogiques.	76 %	70 %

Amélioration de la compréhension sur la culture des Premières Nations :

- Le travail est en cours pour intégrer les visions du monde des Autochtones dans le programme des arts du langage ayant trait à des compétences précises. En 2015–2016, des nouvelles ressources ont été déter-

minées pour 64 des 153 résultats d'apprentissage du programme des arts de la langue anglaise à l'intention des élèves de la 9^e à la 12^e année.

- Données de référence pour 2014–2015 : 0 %
- 2015–2016 : 42 %
- Objectif pour 2019–2020 : 100 %

Districts scolaires anglophones

Le système d'enseignement public anglophone comprend quatre districts scolaires régis par des Conseils d'éducation de district (CED) formés de membres élus publiquement à l'échelle locale. Chaque CED emploie une direction générale qui supervise la direction du district scolaire. Les districts scolaires anglophones sont responsables d'assurer :

- la mise en œuvre des politiques provinciales en matière d'éducation;
- la préparation des programmes d'éducation et des plans de dépense du district;
- la détermination des priorités du district scolaire;
- la mise en œuvre des programmes d'études provinciaux et des programmes et services connexes; et
- la création de politiques locales afin de répondre aux besoins du district.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Pour connaître l'ensemble des faits saillants de chaque district scolaire, veuillez consulter : <http://www.gnb.ca/0000/DistrictScolaire.asp>

Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** est composée de trois directions. Elle est responsable de l'élaboration de politiques et de la prestation de conseils, des soumissions auprès du Conseil exécutif et du Conseil de gestion, de la coordination et du soutien législatif ainsi que de la préparation de notes d'information relatives aux principales activités gouvernementales. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur les services à la petite enfance*, de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, de la *Loi fédérale sur le droit d'auteur* et d'autres lois liées au mandat du ministère.

De plus, la division recueille et analyse de l'information statistique clé, et développe et met en œuvre des instruments pertinents de collecte de données afin de garantir le caractère opportun et fiable des renseignements, de la gestion de projets, des enquêtes, des outils de responsabilisation et des indicateurs de rendement. La

division est également responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de la révision linguistique des documents ministériels afin d'en assurer la qualité pour le ministère et ses intervenants. Enfin, elle voit à tous les aspects de la certification des enseignants du système scolaire public du Nouveau-Brunswick.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Coordination du travail du Secrétariat du plan d'éducation et du processus d'engagement public dirigé par les coprésidents, Karen Power et Gino LeBlanc, afin d'élaborer les plans d'éducation de 10 ans.*
- ♦ *Mise à jour de la Politique 504 — Inspection, entretien des véhicules scolaires et réduction et utilisation de la marche au ralenti afin de préciser les paramètres concernant la marche au ralenti des autobus scolaires et accroître l'efficacité du transport scolaire.*
- ♦ *Mise à jour de la Politique 702 — Écoles sans tabagisme pour interdire l'utilisation de produits du tabac sans fumée comme les cigarettes électroniques dans les écoles.*
- ♦ *Révision du Règlement 2001-24 sur les districts scolaires et les sous-districts, en vertu de la Loi sur l'éducation, pour modifier les limites des sous-districts à l'intérieur de certains districts, avant les élections aux CED en mai 2016.*

Indicateur de rendement clés:

- Il y a eu traitement de 84 % (32 sur 38) des demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans le délai prévu par la loi (cible de 90 %).

Unité de l'excellence du rendement

La Direction du processus d'excellence du rendement est chargée de la mise en œuvre du système de gestion au sein du ministère et, à ce titre, elle doit notamment :

- travailler avec les cadres supérieurs à l'élaboration, à la publication et à l'exécution de la stratégie du ministère;
- mesurer le rendement du ministère à l'aide d'outils comme SOMIA (stratégie, objectifs, mesures, initiatives et plans d'action), le tableau de bord équilibré et les indicateurs de rendement clés (IRC);
- cerner et exécuter des projets Lean Six Sigma en lien avec les objectifs stratégiques du ministère et viser l'amélioration des processus par l'élimination du gaspillage et des variations; et
- développer une culture d'excellence du rendement pour favoriser les résultats et l'amélioration continue.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Poursuite du projet pilote dans le District scolaire francophone Sud afin de mettre en œuvre un système de gestion formelle. L'objectif est d'harmoniser le rendement des écoles, des districts et du Ministère afin d'accélérer le rythme des améliorations dans les principaux secteurs d'activité (p. ex. rendement des élèves, services de soutien aux élèves, perfectionnement professionnel, transport, installations). Dans le cadre du projet pilote :*
 - *Formation de 17 ceintures vertes pour diriger des projets d'amélioration dans les écoles et les activités des districts scolaires.*
 - *Réalisation d'un bon nombre de projets d'amélioration ayant permis d'améliorer les processus administratifs et les résultats des élèves.*

Division des services généraux

La **Division des services généraux** a la responsabilité d'offrir des services de soutien efficaces et efficaces dans les secteurs des ressources humaines, des services de systèmes d'information, des finances et des services, des installations éducatives et du transport scolaire, de la maternelle à la 12e année et à la petite enfance, au niveau du bureau central et des districts.

La **Direction des ressources humaines** élabore, promeut et soutient des programmes et des pratiques dans le domaine des ressources humaines afin d'établir, au sein du milieu de travail, une culture axée sur l'engagement à atteindre les normes établies d'excellence en éducation et dans tous les aspects de la prestation des services. La Direction est responsable de la prestation de services complets en ressources humaines aux cadres supérieurs du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, au personnel du bureau central et aux représentants du système scolaire public.

La **Direction des services de soutien informatique** est responsable des activités d'élaboration et de planification des stratégies de TI dans les écoles pour l'utilisation de la technologie d'information dans le système scolaire public. Elle est chargée notamment d'assurer le leadership, l'orientation et le soutien ayant trait aux TI au personnel du bureau central du Ministère, au développement de la petite enfance et aux deux équipes de services partagés en TI de district. La Direction collabore étroitement avec Service Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les stratégies et les priorités opérationnelles sont comprises et que la demande en TI est gérée pour garantir la prestation de services de TI efficaces au Ministère.

La **Direction des finances et des services** comprend les unités suivantes : Budget et comptabilité, Services financiers des districts, Services de paye des districts et Services administratifs. Elle est responsable de la budgétisation, de la comptabilité, de l'efficacité des contrôles internes, des rapports financiers sur les activités des districts scolaires, des services de paye de la Partie 2 des services publics et des services généraux liés au travail de bureau et au soutien administratif. Elle favorise la reddition de comptes et souscrit pleinement à l'amélioration continue de la gestion des ressources de soutien financier et administratives.

La **Direction des installations éducatives et du transport scolaire** offre un soutien et de l'expertise aux districts quant à la planification et à la gestion des installations éducatives et du transport scolaire. La Direction est responsable, entre autres, du programme des grands projets d'immobilisations, de ses programmes de gestion de son parc automobile ainsi que de ses programmes de sécurité, de protection et d'intervention d'urgence. L'objectif est de permettre aux élèves de réaliser leur potentiel grâce à des milieux d'apprentissage et de travail appropriés, sains et sécuritaires, et ce, d'une manière responsable sur le plan financier.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Augmentation de la transparence financière grâce aux modifications à la présentation du budget principal.*
- ♦ *Initiatives de limitation des coûts et de réduction des dépenses avec les ressources internes.*
- ♦ *Direction de l'exercice de révision stratégique des programmes du Ministère.*
- ♦ *Fourniture d'un soutien afin de dégager un excédent budgétaire à partir des dépenses du Ministère.*

Renseignements financiers

Dépenses ministérielles : Rapport de la situation par programme du primaire, exercice financier clos le 31 mars 2016		
	Budget (en 000 \$)	Données réelles (en 000 \$)
Services généraux et autres services d'éducation		
Frais de personnel	20 899 100	18 777 079
Autres services	22 106 050	19 453 531
Matériel et fournitures	1 868 250	1 176 683
Biens et matériel	5 567 900	6 271 822
Contributions et subventions	7 516 700	7 509 258
Service de la dette et autres frais	–	–
TOTAL	57 598 000	53 188 373
Districts scolaires		
Frais de personnel	877 944 882	895 392 213
Autres services	127 094 610	94 188 122
Matériel et fournitures	8 161 090	19 783 650
Biens et matériel	1 591 700	6 606 522
Contributions et subventions	300 000	36 480
Service de la dette et autres frais	227 600	714 619
TOTAL	1 015 319 882	1 016 721 606
Développement de la petite enfance		
Frais de personnel	2 986 800	3 296 380
Autres services	869 700	1 258 522
Matériel et fournitures	114 800	214 081
Biens et matériel	–	228 648
Contributions et subventions	72 783 700	68 760 215
Service de la dette et autres frais	–	–
TOTAL	76 755 000	73 757 846
TOTAL GÉNÉRAL	1 149 672 882	1 143 667 825*

Remarque : Les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement de l'information qui sera publiée ensuite dans l'Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacune des administrations générales les activités de dotation du ministère dont elle relève. Veuillez trouver ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2015–2016.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2015	2014
Permanent	183	180
Temporaire	50	33
TOTAL	233	213

Le ministère a annoncé 35 concours, soit 27 concours ouverts (publics) et huit concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	2
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Il n'y a eu aucune activité législative au cours de la période visée par le rapport annuel.

Les lois et les règlements mis en application par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sont accessibles au site à l'adresse : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/procureur_general/lois_et_reglements.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Avec l'avènement du plan sur les langues officielles nouvellement révisé du GNB, intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a élaboré et a approuvé un plan d'action qui comprend un moyen stratégique pour chacun des secteurs d'activité indiqués (la langue de service; la langue de travail; le développement des deux communautés linguistiques officielles; et la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère; par contre, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Axe 1

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le ministère encourage le personnel à se parler dans une langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés langagières. Cela peut être effectué en choisissant une langue commune de communication certains jours ou en offrant des occasions de discuter des éléments principaux de grammaire et de vocabulaire. Le ministère encourage aussi la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts ont été déployés et continuent de l'être afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.
- L'activité semestrielle pour tout le personnel du ministère est traduite simultanément. De plus, les conférenciers ont le choix de donner leur présentation dans les deux langues officielles.

Axe 2

- Le ministère continue de créer un milieu où les employés sont libres de parler la langue de leur choix.
- La langue officielle de préférence des employés est répertoriée dans le système d'information des Ressources humaines.
- Toutes les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé. Chaque année, les sous-ministres envoient une note aux directeurs généraux, aux directeurs et aux gestionnaires pour leur rappeler de vérifier, à temps pour les évaluations de rendement, dans quelle langue celles-ci se dérouleront.
- Toutes les activités saisonnières et du temps des fêtes, ainsi que d'appréciation des employés sont tenues dans les deux langues officielles. Par exemple, les sous-ministres ont mis en œuvre un « caucus » mensuel pour les employés de la partie 1 afin de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère. Chaque sous-ministre s'adresse aux employés dans sa langue, et ce, de façon accueillante et motivante. Cette initiative a été couronnée de succès si l'on s'en tient au grand nombre d'employés qui y assistent souvent.

Axe 3

- Le Rapport annuel du ministère comprend une section sur les langues officielles traitant de l'état d'avancement et des différentes activités.
- Le Ministère continue de trouver des solutions afin d'assurer le respect des politiques sur les langues officielles et la prestation du service dans les deux langues officielles.

Axe 4

- Dans le cadre de l'évaluation annuelle du rendement, les employés doivent lire et passer en revue la politique sur les langues officielles.
- Le personnel est encouragé à consulter les modules iLearn traitant des politiques de la langue de travail et de la langue de service, et les taux d'achèvement sont surveillés et font maintenant l'objet d'un rapport trimestriel.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Comptes débiteurs – Droits de scolarité des Premières Nations (2013) http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/chap5f.pdf chapitre 5, pages 247 à 253	1	1
Administration des fonds recueillis par les écoles (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Chap4f.pdf chapitre 4, pages 85 à 99	7	Date cible de mise en œuvre : avril 2017

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. La Division des politiques et de la planification est responsable d'effectuer la surveillance de ces divulgations. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2015–2016.

Annexe

Sondage de fin d'études secondaires, secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2011	2012	2013	2014	2015
La gestion de la discipline est efficace à mon école.	78,4 %	76,4 %	80,6 %	75,8 %	81,3 %
En général dans mon école, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	87,6 %	85,4 %	85,3 %	86,7 %	89,0 %
En général dans mon école, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	76,6 %	73,7 %	76,4 %	74,7 %	79,0 %
Mon école est un milieu sécuritaire.	90,2 %	91,9 %	87,7 %	92,6 %	92,6 %
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	40,1 %	37,8 %	41,8 %	39,9 %	38,0 %
Je me sentais respecté à mon école.	86,8 %	85,9 %	84,1 %	84,0 %	84,9 %
Mon école est un endroit où je ne me suis jamais senti exclu.	67,3 %	64,0 %	69,7 %	68,3 %	61,4 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	85,0 %	86,2 %	82,0 %	82,8 %	83,3 %
À mon école, un adulte était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	85,4 %	82,7 %	87,3 %	87,8 %	88,4 %

Sondage de fin d'études secondaires, secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2011	2012	2013	2014	2015
La gestion de la discipline est efficace à mon école.	71.2%	67.7%	66.3%	66.3%	63.6%
En général dans mon école, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	77.8%	77.4%	74.5%	75.9%	76.0%
En général dans mon école, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	61.0%	59.2%	58.6%	64.7%	59.0%
Mon école est un milieu sécuritaire.	86.7%	84.5%	87.0%	87.3%	87.9%
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	35.2%	34.1%	40.8%	40.9%	41.5%
Je me sentais respecté à mon école.	79.4%	77.4%	75.8%	78.2%	76.3%
Mon école est un endroit où je ne me suis jamais senti exclu.	59.7%	56.6%	54.0%	58.3%	57.0%
J'ai aimé mon expérience scolaire.	80.0%	78.2%	77.0%	78.1%	75.4%
À mon école, un adulte était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	78.3%	79.0%	79.1%	80.1%	79.9%